

Accord de partenariat et de coopération renforcé UE/Kirghizistan

2022/0184(NLE) - 10/06/2025 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Nacho SÁNCHEZ AMOR (S&D, ES) sur la recommandation relative au projet de décision du Conseil sur la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord constitue une étape importante vers un engagement politique et économique accru de l'Union en Asie centrale. En renforçant le dialogue politique et en améliorant la coopération dans un large éventail de domaines, l'accord constituera la base d'un engagement bilatéral plus efficace avec la République kirghize. Il établit un partenariat et une coopération renforcés entre les parties, fondés sur des valeurs partagées, des intérêts communs et l'ambition d'approfondir leurs relations dans tous les domaines de son application, pour leur bénéfice mutuel. Cette coopération est un processus entre les parties qui contribue au développement durable, à la paix, à la stabilité et à la sécurité, grâce à une convergence accrue des politiques étrangères et de sécurité.

Parallèlement, un [rapport](#) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil a été adopté.